



## Somme versée sur un mauvais compte bancaire il y a 6 semaines

Par ackerdan, le 29/09/2011 à 18:00

J'avais à verser sur le compte d'une SCI une somme de 1500 €

Lors de la remise de la somme à la banque, j'ai indiqué par mégarde le nom du gérant dont le compte dans cette banque est clôturé.

L'argent a donc été versé sur le compte du gérant et doit donc encore y être car ce compte ne fonctionne plus.

Je demande à la banque de me faire ce virement sur le compte de la SCI(compte dans la même agence bancaire) à qui je dois cette somme.

Elle refuse en me disant que la somme n'est plus disponible à cause du litige avec le gérant.

Est ce que je peux encore obtenir le remboursement de cette somme que le gérant n'a pas prélevé?